

*Vous imaginez, nous orchestrans*

**HONORAIRES DE GERANCE ET LOCATION**  
**Barème en vigueur au 1er Février 2021**

		Mandat de gestion		Mandat Square Box Gestion Locative		
		HT	TTC	HT	TTC	
Honoraires de gestion courants à la charge du propriétaire en pourcentage des sommes encaissées		<b>7,00%</b>	<b>8,40%</b>			
Réaliser la gestion locative de votre bien	GESTION	Frais administratifs forfaitaires de gestion (par mois/lot)	2,00 €	2,40 €		
		Gérer le bien dans toutes ses composantes	inclus			
		Effectuer une prévisite du bien à la réception du congé locataire	inclus			
		Renouvellement des baux par tacite reconduction	inclus			
		Donner ou accepter tous les congés du locataire	inclus			
		Gestion du personnel par an	200,00 €	240,00 €		
		Représentation auprès des associations de locataires	Vacation			
		Procéder à tous règlements dans le cadre de la même administration	Vacation			
		Etablir l'état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers	60,00 €	72,00 €		
		Gérer les sinistres courants <2heures	inclus			
	Gérer les sinistres >2heures	Vacation				
	Rédiger et remplir toutes demandes de subvention, représentation de Mandant et délivrance de tout document administratif devant tous organismes publics ou privés	Vacation				
	COMPTABLES ET FINANCIERES	Encaisser toutes sommes	inclus			
		Donner quittance	inclus			
		Réviser les loyers	inclus			
Procéder à tous les règlements relatifs aux biens objets du mandat		inclus				
Transmission sur demande de tous les éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales (YC revenus fonciers et déclaration TVA)		29,17 €	35,00 €			
TECHNIQUES	Assurer la gestion précontentieux et contentieux	inclus				
	Prendre toutes mesures conservatoires	Vacation (avec un minimum de 50 € HT / 60 € TTC)				
	Gestion des travaux d'entretien et de réparations dont le montant est inférieur à 1000 € HT	inclus				
	Gestion des travaux d'entretien et de réparations dont le montant est supérieur à 1000 € HT	Vacation				
Assurances	Montant des honoraires de gestion de la garantie Loyer Impayés	1,04%	1,25%			
	Montant de la garantie de loyers impayés	2,50%	2,50%			
	Option vacance locative	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	
	Propriétaire Non occupant (optionnel) pour un appartement <200m2		60,00 €		60,00 €	
	Propriétaire Non occupant (optionnel) pour un maison <350m2		140,00 €		140,00 €	
	Montant des honoraires Propriétaire Non Occupant	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €	
Vous accompagner dans la durée	Bilan patrimonial tous les 3 ans			Inclus		
Mise en vente du bien	Faire procéder au congé auprès du locataire	Inclus hors frais d'huissier				
Prestations complémentaires à la charge du propriétaire						
Tarif des vacances	Taux horaires heures ouvrables	62,50 €	75,00 €	62,50 €	75,00 €	
	Taux horaires hors heures ouvrables	80,00 €	96,00 €	80,00 €	96,00 €	
Représentations aux assemblées générales		Vacation				
Renouvellement des baux Rédaction avenant	A la charge du locataire	208,33 €	250,00 €	208,33 €	250,00 €	
	Hors Baux commerciaux et professionnels A la charge du propriétaire	208,33 €	250,00 €	208,33 €	250,00 €	
Déclaration annuelle de TVA		29,17 €	35,00 €	29,17 €	35,00 €	
Honoraires sur facture diagnostic(s)		25,00 €	30,00 €	Inclus		
Frais de tenue de compte de SCI (par SCI/par An)		500,00 €	600,00 €			
Frais de clôture de compte propriétaire (pour tous types de clôtures/lot)		40,00 €	48,00 €	Inclus		
Autres prestations		Sur devis. Nous consulter				
Honoraires de location à la charge du Bailleur (Loi du 06/07/1989)						
Honoraires de location (Loi du 06/07/1989)	Total honoraires de location	8,75% du loyer annuel	10,5% du loyer annuel	9,17 €/m2	11 €/m2	
	Dont, au titre de la visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail	6,67 €/m2	8 €/m2	6,67 €/m2	8 €/m2	
	Dont, au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée	2,5€/m2	3€/m2	2,5€/m2	3€/m2	
	Dont Honoraires d'entremise et négociation	Pour solde le cas échéant		Inclus		
	Etude comparative de loyer			Inclus		
	Photos de qualité professionnelles pour la première mise en location			Inclus		
	Bilan du plan de promotion à 15, 30 et 40 Jours			Inclus*		
Honoraires de location et rédaction d'actes pour box, parking, garages, caves		100,00 €	120,00 €			
Honoraires de location à la charge du Locataire (Loi du 06/07/1989)						
Honoraires de location (Loi du 06/07/1989)	Total honoraires de location	9,17 €/m2	11 €/m2	9,17 €/m2	11 €/m2	
	Dont, au titre de la visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail	6,67 €/m2	8 €/m2	6,67 €/m2	8 €/m2	
	Dont, au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée	2,5€/m2	3€/m2	2,5€/m2	3€/m2	
Honoraires de location et rédaction d'actes pour boxes, parking, garages, caves		100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €	
Honoraires de location et rédaction d'actes pour locaux commerciaux et professionnels						
Négociation et constitution du dossier, rédaction de bail et état des lieux à charge locataire		2 mois de loyer HT HC				
Négociation et constitution du dossier, rédaction de bail et état des lieux à charge propriétaire		2 mois de loyer HT HC				
Renouvellement de bail		8,33 % du loyer annuel avec un minimum de 500 €	10% du loyer annuel avec un minimum de 600 €			
Honoraires de révision triennale (forfaitaire)		208,33 €	250,00 €			
Honoraires complémentaires à la charge du locataire (pour les baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)						
Frais de rappel majoration de la clause pénale		22,50 €	27,00 €			
Dépôt de dossier à l'huissier		83,33 €	100,00 €			
Frais de retour (chèque ou prélèvement)		22,50 €	27,00 €			
Frais de relance pour non présentation d'attestation MRH, entretien chaudière...		12,50 €	15,00 €			

\* En cas de non-respect de l'engagement de louer le bien en 40 jours, 3 (Trois) mois d'honoraires de gestion offerts (Square Box Gestion Locative exclusivement)

**HONORAIRES SYNDIC**  
Barème en vigueur au 3 septembre 2020

	HT	TTC
<b>Honoraires forfaitaires</b>		
Honoraires forfaitaires par lot et par an	de 150 à 280 €	de 180 à 336 €
Minimum par immeuble	1 200,00 €	1 440,00 €
<b>Honoraires sur prestations particulières</b>		
Jours et heures ouvrables de référence :		
Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00		
Honoraires applicables aux prestations au temps passé (coût horaire)	90,00 €	108,00 €
<b>Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires</b>		
Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale supplémentaire (forfait par lot principal)	12,00 €	14,40 €
	316,66 €	380,00 €
Organisation de réunion supplémentaire avec le Conseil Syndical	suivant temps passé, au taux horaire	
Réalisation de visites supplémentaires de la copropriété sans rédaction de rapport	suivant temps passé, au taux horaire	
<b>Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division</b>		
Etablissement ou modification du règlement de copropriété	suivant temps passé, au taux horaire	
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété (ou de leur modification)	suivant temps passé, au taux horaire	
<b>Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres</b>		
Déplacement sur les lieux	suivant temps passé, au taux horaire	
Prise de mesures conservatoires	suivant temps passé, au taux horaire	
Assistance aux mesurés d'expertises	suivant temps passé, au taux horaire	
Suivi du dossier auprès de l'assureur	suivant temps passé, au taux horaire	
<b>Prestations relatives aux travaux et études techniques</b>		
<i>Les honoraires sont votés lors de la même Assemblée Générale que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité (article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965)</i>		
<b>Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement)</b>		
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	42,50 €	51,00 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique	400,00 €	480,00 €
Le suivi du dossier transmis à l'avocat (forfait annuel)	120,00 €	144,00 €
<b>Autres prestations</b>		
Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition de parties communes	400,00 €	480,00 €
Reprise de la comptabilité sur exercices antérieurs non approuvés ou non répartis (changement de s	suivant temps passé, au taux horaire	
Représentation du syndicat aux assemblées générales d'une structure extérieure	suivant temps passé, au taux horaire	
Constitution et suivi de dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat (par lot principal) avec un minimum forfaitaire de	15,00 €	18,00 €
	250,00 €	300,00 €
Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	400,00 €	480,00 €
Immatriculation initiale du syndicat	suivant temps passé, au taux horaire	
Opérations de liquidation en cas de disparition de plein droit de la copropriété et de dissolution du syndicat des copropriétaires par réunion de tous les lots entre les mains d'un même copropriétaire	suivant temps passé, au taux horaire	
<b>Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires</b>		
<b>Frais de recouvrement</b>		
Mise en demeure avec recommandé	42,50 €	51,00 €
Relance après mise en demeure	50,00 €	60,00 €
Rédaction d'un protocole d'accord par acte sous-seing privé	NON FACTURE	
Constitution d'hypothèque	160,00 €	192,00 €
Main levée d'hypothèque	160,00 €	192,00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	200,00 €	240,00 €
Dossier transmis à l'auxiliaire de justice	120,00 €	144,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	120,00 €	144,00 €
<b>Frais et honoraires liés aux mutations</b>		
Etablissement de l'état daté	316,67 €	380,00 €
Opposition sur mutation	150,00 €	180,00 €
<b>Frais de délivrance des documents sur support papier</b>		
Frais de délivrance d'une copie du carnet d'entretien	30,00 €	36,00 €
Frais de délivrance d'une copie des diagnostics techniques	30,00 €	36,00 €
Frais de délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE	30,00 €	36,00 €
Frais de délivrance d'une copie certifiée conforme de procès-verbal d'Assemblée Générale	30,00 €	36,00 €

Tous les prix TTC s'entendent d'un taux de TVA en vigueur de 20%

AUTRES PRESTATIONS : NOUS CONSULTER

**NORMANDIE SEINE IMMOBILIER**, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 585 900 € dont le siège social est sis Chemin de la Bretèque, Cité de l'Agriculture – 76230 BOIS-GUILLAUME,

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n°501 571 012, titulaire de la carte professionnelle n°CPI 7606 2015 000 001 232 mentions « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Syndic de copropriété » délivrée par la CCI DE ROUEN et garantie par la CAMCA – 53 rue La Boétie – 75008 PARIS, titulaire du compte spécial N°11827875807 (article 55 du décret du 20 juillet 1972) ouvert auprès du CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE SEINE – Centre d'affaires de Rouen, Immeuble Victoria, 375 Contre Allée Route de Neufchatel, 76230 Isneauville.

Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 14006167 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance